

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCES-VERBAL de la séance régulière du lundi 8 juin 2026, tenue
à la salle du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur René Malenfant	conseiller au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller au siège # 3
Madame France Gagnon	conseillère au siège # 4
Monsieur François Belisle	conseiller au siège # 5
Monsieur Jacques Gagnon	conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30 par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2026
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Correspondances
8. Dépôt du rapport du maire aux citoyens
9. Ministère de la Sécurité publique - 1^{er} versement
10. Adjudication des soumissions pour le pompage des grilles pluviales
11. Versement de la Ristourne annuelle du Fonds d'Assurance des municipalités du Québec
12. Autorisation de signature – Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le CAUREQ
13. Dépôt d'attestations de réussite pour formations des élus
14. Demande des Chevaliers de Colomb 11397 de Saint-Jean-de-Dieu
15. Renouvellement de l'entente le débroussaillage dans les rangs - 3 ans
16. Résolution d'appui – Dénonciation des coupures dans le programme emploi d'été Canada
17. Résolution d'appui – Contestation sur l'obligation d'adopter un règlement sur l'entretien et l'occupation de bâtiment
18. Résolution – Pétition pour le retour d'un service ferroviaire dans le Bas-Saint-Laurent
19. Résolution -Demande de remplacement du Programme Environnement-Plage

20. Dossier
- 20.1. Voirie été, hiver
20.1.1 Avis de maintien en vigueur du MTQ
- 20.2. Étangs
20.2.1 Travaux à venir pour la mise aux normes du taux de phosphore
- 20.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
- 20.4. Comité des Loisirs
- 20.5. La Bibliothèque
- 20.6. Corporation Premier Jalon
- 20.7. Corporation Touristique
- 20.8. Cuisine collective
- 20.9. Action municipale et famille
- 20.10. Jardins Rita de Cascia
- 20.11. Cimetière l'héritage

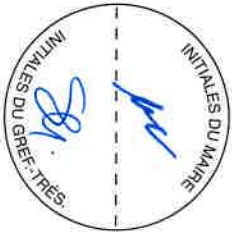
21. Varia
22. Période de questions
23. Clôture de la session

Il est proposé **monsieur René Malenfant** et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté après y avoir ajouté les points suivants :

- 20.1.2. Appel d'offre pour travaux de rechargement granulaire -TECQ 2024-2028
- 20.1.3. Offre d'achat pour la niveleuse défectueuse
- 20.1.4. Entretien du camion Volvo -Centre du camion Labonté

Adoptée



2026-06-08 09h de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Rita

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2026

Il est proposé par *madame France Gagnon* et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE le procès-verbal soit adopté après avoir corrigé une faute de frappe au point 15.

Adoptée

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de Messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Gilles Mailoux, mécanicien temporaire et de Madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDERAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 73 475,07\$.

6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

ALARME TOP VISION	centrale 22 juin 26 au 21 juin 2027	206.96 \$
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	pièces	360.36 \$
COOPÉRATIVE UNORIA	pièces générales	201.37 \$
BUANDERIE K	serviettes et boîte	78.18 \$
ÉPICERIE CHEZ MARIÈNE	épicerie, certificat cadeau	173.78 \$
GROUPE AUTO SOLUTION	pièces et crédit	13.84 \$
HÉLÈNE LECLERC	déjeuner brunch	750.00 \$
KADORAMA	encre	15.31 \$
LAUZIER ÉLECTRIQUE	réparation œil magique, ouvrage	156.34 \$
MACPEK	pièces générales	422.87 \$
PURIBEC	adapteur réservoir	63.24 \$
SIGMA AUTOMATISATION	main-d'œuvre, déplacement	349.52 \$
WURTH	pièces	290.19 \$
Total		3 081.96 \$

2026-06-08-03

Il est proposé par *monsieur Dany Ouellet*;

QUE les comptes au montant de 3 081,96\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 3 081,96\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

7. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

8. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AU CITOYENS

Suite au projet de Loi 122 modifiant l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit présenter aux citoyens les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin.

Monsieur Michel Colpron, maire, fait un bref résumé de son rapport et le dépose à la table du conseil.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

9. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le premier versement de la somme payable pour l'année 2026 pour les services de la Sûreté du Québec doit être reçu avant le 30 juin 2026;

Il est proposé par *monsieur Jacques Gagnon* et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita verse la somme de 14 944,\$ au ministère de la Sécurité publique pour le premier versement de la Sûreté du Québec.

2026-06-08-04



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 14 944 \$, Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

10. ADJUDICATION DES SOUMISSIONS POUR LE POMPAGE DES GRILLES DE RUES PLUVIALES

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a demandé des soumissions sur invitation à deux entreprises pour le pompage de 14 grilles pluviales et de 3 grilles sanitaires;

ATTENDU QUE Campor Environnement Inc. de Rivière-du-Loup a soumis un montant de 358,91 \$ de l'heure pour 2 opérateurs ainsi que le camion VACCUM, avant taxes, pour le traitement complet;

ATTENDU QUE Sani Manic de Saint-Anaclet a soumis un montant 330.\$ de l'heure pour 2 opérateurs ainsi que le camion VACCUM avant taxes, pour le même traitement.

2026-06-08-05

Il est proposé par **madame Christine Cahriebois** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent la soumission de Sani Manic de Saint-Anaclet au montant 330,\$ de l'heure, taxes non incluses.

Adoptée

11. VERSEMENT DE LA RISTOURNE ANNUELLE DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM)

Monsieur Michel Colpron, maire, mentionne aux conseillers l'obtention, du Fonds d'assurance des Municipalités du Québec (FQM Assurance), d'une ristourne -Fidélité de 273,63\$ ainsi qu'une ristourne -Performance de 358,69\$ pour un total de 632,31\$ pour l'année 2026. Ces résultats exceptionnels découlent d'une approche renforcée de prévention des sinistres combinée à une gestion financière saine et une augmentation importante du capital propre. Le tout a également permis d'éviter des majorations substantielles des coûts de réassurance, et ce, au bénéfice des organisations assurées. Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration chargé de la gestion du Fonds a décidé de verser une ristourne de 2 M\$ pour l'année 2026 à ses assurés.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rita a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita souhaite confier au CAUREQ la gestion de l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

ATTENDU QU'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **monsieur Jacques Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE les membres du conseil municipal approuvent le contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Rita et le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d'un service de prise d'appel d'urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire et la directrice générale / greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d'annexe.

Adoptée

2026-06-08-06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

13. DÉPÔT D'ATTESTATIONS DE RÉUSSITE POUR FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil que monsieur le conseiller René Malenfant a suivi la formation obligatoire « *Éthique et déontologie en matière municipale* » et que les conseillères Christine Charlebois et France Gagnon, ont suivi la formation obligatoire « *Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu* » donné par la FQM. Une copie de ses attestations ont été remis à la Directrice générale. Il est à noter que selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale art. 15 : « Tous les élus municipaux dans les 30 jours de sa participation à la formation obligatoire en éthique, doit déclarer celle-ci au greffier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil ».

14. DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB 11397 DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

ATTENDU QUE Conseil des Chevaliers de Colomb 11397 de Saint-Jean-de-Dieu organise un Gala Folklorique qui se tiendra le 21 juin prochain au sous-sol de l'église de Saint-Jean-de-Dieu;

ATTENDU QUE pour qu'une activité du genre se concrétise, notre soutien par une commandite serait grandement apprécié;

2026-06-08-07

Il est proposé par **madame France Gagnon** et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de verser un montant de 50,\$ pour la tenue d'un gala musical à Saint-Jean-de-Dieu le 21 juin 2026.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 50,\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

15. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉBROUSSAILLEMENT DANS LES RANGS -3 ANS

ATTENDU QUE Dénèigement Stéphane Lagacé souhaite nous soumettre le renouvellement de l'entente de débroussaillage actuellement en vigueur avec la Municipalité de Sainte-Rita;

ATTENDU QUE l'entente demeure aux mêmes conditions que l'entente précédente, incluant les mêmes secteurs, les mêmes modalités de réalisation de travaux et le même niveau de service;

ATTENDU QUE l'entente serait d'une durée de trois (3) ans soit 2026-2027-2028, qu'une majoration de 4,65% (en grande partie liée au coût du Diesel en vigueur) et que les rangs et chemins municipaux inclus sont les suivants :

- Chemins Taché Est-Ouest
- Rangs des Fronteaux Est-Ouest
- Chemin du Lac St-Jean
- Route neuve
- Chemin des Sept-Lacs
- Rang 4
- Chemin des Larmes

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu à l'unanimité des conseillers:

2026-06-08-08

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita acceptent la nouvelle entente proposée par Stéphane Lagacé dénèigement de Saint-Clément, pour une durée de 3 ans au coût de 23 280,\$ avant taxes pour chaque année et ce pour tous les rangs cités ci-haut.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 26 766,18,\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

16. RÉSOLUTION D'APPUI – DÉNONCIATION DES COUPURES DANS LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE le Programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes âgées de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité essentiels à la population, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes engagés dans le cadre de ce Programme contribuent directement à la prestation des services qui sont essentiels pour le bon fonctionnement des familles, tels que les camps de jour municipaux, facilitant la conciliation travail famille pour de nombreux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les coupures anticipées du Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026 auront pour effet de réduire considérablement la capacité des municipalités à maintenir ces services à la population;



No de résolution
ou annotation

2026-06-08-09

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens nécessitent un soutien financier prévisible, stable et équitable de la part du gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Christine Charlebois** et résolu à l'unanimité des conseillers;

D'APPUYER les municipalités du Québec dans la dénonciation des coupures annoncées dans le Programme Emplois d'été Canada pour l'année 2026, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes; et

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de maintenir le financement du Programme Emplois d'été Canada afin d'assurer la pérennité des emplois d'été municipaux et de services publics qui en dépendent; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, incluant La Mitis, Les Basques et la Neigette, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), ainsi qu'aux autres municipalités du Québec pour solliciter leur appui.

Appuyée

17. RÉSOLUTION D'APPUI – CONTESTATION SUR L'OBLIGATION D'ADOPTER UN RÉGLEMENT SUR L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DE BÂTIMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita adoptera le règlement # 321 sur l'entretien et l'occupation de bâtiment imposant des normes relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments afin de se conformer à la réglementation provinciale;

ATTENDU QUE les exigences réglementaires supplémentaires créent un climat d'insécurité juridique pour les propriétaires, rendant les propriétés visées par le règlement sur l'occupation et l'entretien, moins attractives pour d'éventuels acheteurs et nuisant ainsi directement à la valeur marchande des immeubles;

ATTENDU QUE certaines dispositions obligatoires de ce règlement risquent d'imposer des obligations d'entretien disproportionnées par rapport à la capacité financière de certains propriétaires ou à la valeur marchande des immeubles visés par ledit règlement;

ATTENDU QUE le marché immobilier actuel est déjà fragilisé par une hausse des coûts et que des contraintes municipales additionnelles risquent de décourager l'investissement privé et l'accès à la propriété;

ATTENDU QUE l'obligation d'imposer l'application d'un tel règlement, minimalement aux bâtiments visés par la liste des maisons ciblées à l'inventaire architectural de la MRC des Basques, la municipalité peut être perçue comme responsable de la précarité financière des propriétaires des maisons visées par ledit règlement;

ATTENDU QUE les propriétaires de la maisons anciennes font face à des défis majeurs en matière d'assurance habitation, où les assureurs imposent déjà des conditions drastiques ou refusent carrément de couvrir les bâtiments ne répondant pas à des normes de modernisation coûteuses;

ATTENDU QUE l'application stricte de ce règlement, combinée aux exigences des assureurs, crée un fardeau financier insupportable qui pourrait mener à l'abandon de certains bâtiments ou à l'exode des citoyens à revenus fixes, notamment les aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu à l'unanimité des conseillers;

DE DEMANDER au Gouvernement de considérer la capacité de chaque municipalité à prendre des décisions en fonction de la réalité de son territoire;

DE CONSIDÉRER la réalité du marché des assurances et du coût pour les maisons dites patrimoine, du coût d'entretien supplémentaire qu'occasionnera l'application du règlement sur l'Entretien et l'Occupation de bâtiments;

D'EXIGER une révision immédiate de l'obligation d'adoption du règlement afin de rendre son adoption facultative aux municipalités ayant ou désirant un règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturales le (PIIA);

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de voir à la possibilité de créer un programme d'aide financière pour propriétaires qui seront visées par ledit règlement;

DE DEMANDER l'appui des municipalités et MRC du Québec.
Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

18. RÉSOLUTION – PÉTITION POUR LE RETOUR D'UN SERVICE FERROVIAIRE DANS LE BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE le transport ferroviaire constitue un service essentiel pour le développement économique, social et territorial des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

ATTENDU QUE le service ferroviaire de passagers assuré par VIA Rail entre Montréal, Québec et Halifax a vu sa fréquence réduite de moitié en 2012, entraînant une diminution importante de l'accessibilité au transport collectif pour les citoyens de la région;

ATTENDU QUE les horaires actuels des trains dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont peu adaptés aux besoins de la population, limitant ainsi l'utilisation du train comme moyen de transport efficace;

ATTENDU QUE le transport ferroviaire représente une alternative durable à l'automobile et contribue à la réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer les infrastructures et services de transport collectif en région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **monieur Danu Ouellet** et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Rita appui officiellement la pétition citoyenne e-7344 visant l'amélioration du service ferroviaire de passagers dans le Bas-Saint-Laurent;

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande au gouvernement du Canada et à VIA Rail de rétablir un service ferroviaire quotidien, fiable et accessible pour les citoyens des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député fédéral de Rimouski-La Matapédia, au ministre des Transports du Canada, à VIA Rail Canada à la MRC des Basques ainsi qu'aux municipalités de la région pour appui et sensibilisation.

Adoptée

19. RÉSOLUTION – DEMANDE DE REMPLACEMENT DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT - PLAGE

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis fin au programme Environnement-Plage;

ATTENDU QUE ce programme constituait un outil reconnu permettant d'évaluer la qualité microbiologique de l'eau des plages publiques, notamment par le suivi des concentrations de bactéries indicatrices;

ATTENDU QUE les résultats du programme Environnement-Plage permettaient d'informer adéquatement la population quant aux risques pour la santé associée à la baignade;

ATTENDU QUE ce programme contribuait à la protection de la santé publique, à la prévention des maladies d'origine hydrique et à la confiance des citoyens envers les lieux de baignade;

ATTENDU QUE les plages publiques constituent des infrastructures récréotouristiques importantes pour les municipalités locales et pour les municipalités locales et pour la MRC, générant des retombées économiques significatives;

ATTENDU QUE l'absence d'un programme structuré et uniforme de suivi de la qualité de l'eau entraîne un transfert implicite de responsabilités vers les municipalités, sans ressources techniques ni financières adéquates;

ATTENDU QUE cette situation pourrait compromettre la capacité des municipalités à assurer un suivi rigoureux et comparable de la qualité de l'eau des plages sur leur territoire;

ATTENDU QUE plusieurs organisations municipales et environnementales ont exprimé des préoccupations quant aux impacts de cette décision;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **monstieur René Malenfant** et résolu à l'unanimité des conseillers;

DE DEPLORER la décision du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mettre fin au programme Environnement-Plage;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec et au MELCCFP de rétablir ce programme ou de mettre en place un mécanisme assurant :

2026-06-08-11

2026-06-08-12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- Un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;
- Un soutien technique et financier adéquat aux gestionnaires de lieux de baignade;
- La diffusion publique des résultats dans un format compréhensible;

DE DEMANDER l'appui des municipalités locales de la MRC à cette démarche;

DE TRANSMETTRE la présente résolution : Au gouvernement du Québec, au MELCCFP, à la député ministre provincial du territoire de la MRC, aux MRC du Québec, aux municipalités du Québec, à la FQM, à l'UMQ, à l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord, à l'organisme de bassins versants des rivières Rouges, Petite Nation et Saumon, à l'organisme de bassins versants L'Assomption et au Regroupement des organismes de bassin versants du Québec.

Adoptée

DOSSIER

20.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Les rangs ont présentement tous été nivelés avant l'épandage de l'abat poussière prévu d'ici la fin du mois de juin.
- Les travaux d'entretien annuel de débroussaillage et de tonte en bordure des rangs débuteront à la fin de la semaine.
- Le camion Volvo est présentement chez Atelier SIM pour l'inspection annuelle.
- Un nouveau mécanicien est présentement à l'emploi temporairement.

20.1.1 AVIS DE MAINTIEN EN VIGUEUR DU MTQ

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil de la réception d'un avis de maintien en vigueur pour le contrat d'entretien de la route 295, signé le 3 juillet 2024, par tacite reconduction, conformément aux indications du devis.

20.1.2. APPEL D'OFFRE POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT GRANULAIRE - TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire faire des travaux de rechargement granulaire dans le chemin Taché Ouest dans le cadre de la TECQ 2024-2028 pour le montant maximum du seuil pour appel d'offre de gré à gré sur invitation;

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent inviter 2 contracteurs à déposer une soumission, il est important de noter ici que madame Christine Charlebois, conseillère au siège #2, est en désaccord avec cette décision;

Il est proposé par *monsieur René Malenfant*;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita envoie une demande d'appel d'offre sur invitation au 2 contracteurs sélectionnés.

Adoptée

20.1.3. OFFRE D'ACHAT POUR LA NIVELEUSE DÉFECTUEUSE

ATTENDU QUE monsieur Robin Malenfant de Sainte-Rita désire faire une offre d'achat pour la niveleuse défectueuse dont le moteur est hors d'usage au prix de 2 000,\$;

ATTENDU QUE pour envoyer la niveleuse à une compagnie pour le vieux fer obligerait la municipalité à défrayer plusieurs heures de travail afin de la rendre conforme aux exigences de cette compagnie;

Il est proposé par *monsieur René Malenfant* et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita accepte l'offre de 2 000,\$ de monsieur Robin Malenfant.

Adoptée

20.1.4. ENTRETIEN DU CAMION VOLVO – CENTRE DU CAMION LABONTÉ

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent faire remonter le moteur du camion Volvo qui démontre des signes évidents de fatigue;

ATTENDU QUE l'état général du camion est quand même assez bon et que sa durée de vie en serait prolongé;

Il est proposé par *monsieur Francis Belisle* et unanimement résolu;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Rita**

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita accepte d'envoyer le camion Volvo chez Centre du camion Labonté à Saint-Antonin afin de procéder à cet entretien d'importance.

Adoptée

20.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- De nouvelles données sont présentement évaluées.

20.2.1. TRAVAUX À VENIR POUR LA MISE AUX NORMES DU TAUX DE PHOSPORE

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les conseillers des nouvelles normes en phosphore des bassins d'eaux usées exigé par le ministère de l'environnement. Nous devons nous conformer d'ici le 31 décembre 2027. Des travaux pour rendre le suivi conforme devront être entrepris au coût de = / – 100 000,\$ qui seront subventionné par la TECQ 2024-2028 comme priorité 1.

20.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- C.A. de la MRC le 6 mai à Trois-Pistoles
- C.A. de la MRC le 3 juin à Trois-Pistoles
- Conseil de la MRC le 20 mai à Saint-Simon
- Prochain C.A. le 6 août à Trois-Pistoles
- Prochain conseil le 10 juin à Saint-Éloi

MUNICIPALITÉ :

- C.A. Coalition Urgence rurale, par Zoom le 1^{er} juin.

20.4 COMITÉ DES LOISIRS

Madame France Gagnon, représentante, informe les membres du conseil que :

- Des entrevues avec les 3 candidates pour le camp de jour auront lieu accompagné de la responsable des camps de jour de la MRC des Basques.
- Le comité évalue la possibilité de peindre l'asphalte de la patinoire en blanc afin de conserver la glace plus longtemps en période hivernale.
- Kevan Turcotte s'occupera de vérifier la pompe à l'étang pour voir au problème d'eau de cet hiver.

20.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORITOISE

Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA du réseau biblio BSL a eu lieu le samedi 30 mai dernier, aucun représentant de la municipalité n'était présent cette année.
- Il y aura relâche pour les ouvertures du mercredi soir pour les mois de juillet et août mais la Biblioritoise demeurera accessible sur les heures de bureau.

20.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA suivra le rapport financier.
- Tout se passe bien avec les locataires.

20.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil que :

- L'AGA sera cédulé en concordance avec les Habitations Premier Jalon.
- Une rencontre pour le Festival afin de statuer sur les activités se fera prochainement.

20.8 CUISINE COLLECTIVE

Madame France Gagnon, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Le dernier atelier de cette saison aura lieu le 10 juin.
- Le taux de participation est demeuré bon tout au long de la saison.

20.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- L'hommage aux bénévoles a eu lieu le dimanche 24 mai avec une trentaine de personnes.
- La nouvelle page Facebook est en préparation. *

20.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur François Belisle, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- La préparation du terrain au jardin a eu lieu ce samedi 6 juin, 5 à 6 personnes y ont participé, la plantation du jardin se fera samedi le 13 juin.
- La plantation dans la serre a été réalisé mercredi le 3 juin.

20.11 CIMETIÈRE L'HÉRITAGE

Monsieur Dany Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Les vieux poteaux entourant le cimetière ont tous été enlevés en vue des travaux à venir.

21. VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a quelques questions sur différents sujets proviennent de gens dans la salle.

23. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 50 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur François Belisle;

QUE la présente séance soit close.

2025-06-06--16

Adoptée à l'unanimité

Signé :


Président d'assemblée


Directrice générale / greffière-trésorière

Je, **Michel Colpron**, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.